

Introduction

Pour envoyer des demandes de validation d'ordonnances (titres de prise en charge) et des relevés de facturation via le dispositif du tiers payant à la CNS ainsi que pour recevoir les retours, les prestataires de soins doivent disposer :

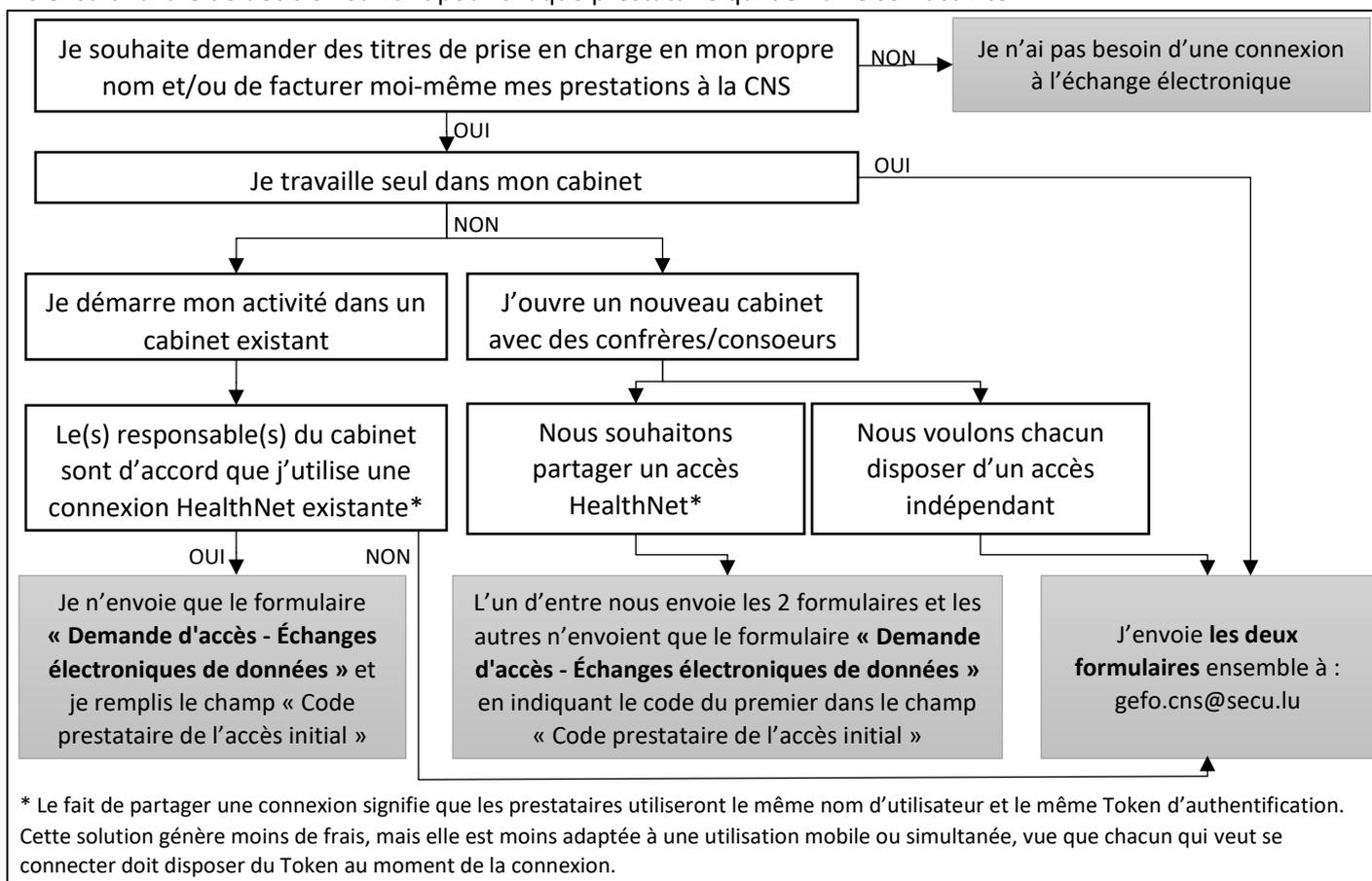
- d'une connexion au réseau sécurisé « HealthNet ». Cette connexion peut être demandée avec le formulaire « **Demande d'accès au service Healthnet** » de l'agence eSanté.
- d'un accès au serveur de la CNS pour y déposer et retirer des fichiers. Cet accès peut être demandée avec le formulaire « **Demande d'accès - Échanges électroniques de données** » de la CNS.

Remarque : Il est recommandé aux cabinets libéraux de choisir une connexion par « Token SSL-VPN » sur le formulaire pour la connexion à HealthNet. Cette technologie est moins coûteuse et dans la plupart des cas suffisante.

Formulaires à remplir

Tandis que la connexion à HealthNet peut être partagée par plusieurs prestataires qui travaillent dans un cabinet commun, l'accès au serveur de la CNS doit être demandé individuellement par chaque prestataire qui souhaite demander des titres de prise en charge et/ou d'introduire des facturations via le dispositif du tiers payant.

Il s'ensuit l'arbre de décision suivant pour chaque prestataire qui démarre son activité :



Après avoir envoyé les formulaires

- « **Demande d'accès au service Healthnet** »
Vous recevrez un courrier « Remote Access – Livraison token ». A partir de ce moment, prière de consulter le « Guide utilisateur pour l'accès à HealthNet par VPN individuel - SSN – VPN ».
- « **Demande d'accès - Échanges électroniques de données** »
Vous recevrez un courrier de la part du Centre Commun de la Sécurité Sociale(CCSS) avec votre nom d'utilisateur et un mot de passe. Prière de transmettre ce courrier à l'éditeur de votre logiciel de gestion pour qu'il puisse paramétrer la connexion entre votre ordinateur et la CNS.